

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le vingt décembre deux mille douze, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 13/12/2012

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 33

PRESENTS : Jean-Claude LEBLOIS, Christine RIFFAUD, Hervé VALADAS, Bernard DUMONT, Martine TANDEAU DE MARSAC, Bernard POUSSIN, Jean-Pierre ESTRADE, Pierre LANGLADE, Paul DUCHEZ, Jean-Claude BASSET, Gérard BEAUBIER, Catherine CELESTIN, Arlette DEMAR, Michelle DEMONET (en remplacement de Gérard BARRAUD), Dominique DUNAUD, Alain FAUCHER, Catherine GAUTHIER, Dominique GILLES, Valérie GIROIR, Hubert LEHMANN, Edith LERENARD, Alexandre MAZIN, Michelle MONDIT, Henri PALA, Emmanuel POISSON, Marie-Claire RAPAUD-CHATEAUNEUF (en remplacement de Daniel CADET), Sabine VINCENT.

EXCUSES : Patrick DESCHARLES, Béatrice DUFOUR, Nadine MAGY, Jean-Pierre MORLON, Monique REIX-BUSSY, Philippe STEYAERT.

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

2012-140 : BUDGET GENERAL – DECISION MODIFICATIVE N°05

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Arrêté Préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la Communauté de Communes de Noblat,

Vu l'Arrêté Préfectoral 2010-1679 du 6 août 2010 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat,

Vu la Délibération n° 2012-064 du 12 avril 2012 relative au vote du budget général de la Communauté de Communes de Noblat

Vu la Délibération n° 2012-082 du 30 mai 2012 relative au vote de la décision modification n°01 du budget principal de la Communauté de Communes de Noblat

Vu la Délibération n° 2012-107 du 12 juillet 2012 relative au vote de la décision modification n°02 du budget principal de la Communauté de Communes de Noblat

Vu la Délibération 2012-113 du 26 septembre 2012 relative au vote de la décision modificative °03 du budget principal de la Communauté de Communes de Noblat

Vu la Délibération 2012-132 du 6 décembre 2012 relative au vote de la décision modificative n°04 du budget principal de la Communauté de Communes de Noblat

Monsieur le Président expose que pour permettre l'acquisition de la parcelle qui recevra le futur équipement de la petite enfance et pour libérer le paiement des dernières factures de l'année 2012 du service Espace Aqua'Noblat, il est proposé la décision modificative suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES					
Article	Op	Fonc	Libellé	Ajout / Retrait	Nouveau montant
022		01	Dép. imprévues	-55 000,00	157 164,00
657363		413	Sub. Budget EAN	35 000,00	441 727,00
023		01	Vir. à sect. Invest.	20 000,00	630 818,00
TOTAL				0,00	

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES					
Article	Op	Fonc	Libellé	Ajout / Retrait	Nouveau montant
2111	020	64	Achat parcelle	20 000,00	50 000,00
TOTAL				20 000,00	

RECETTES					
Article	Op	Fonc	Libellé	Ajout / Retrait	Nouveau montant
021		01	Vir. De sect. Invest.	20 000,00	652 718,00
TOTAL				20 000,00	

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : BUDGET GENERAL - DECISION MODIFICATIVE N.05

Date de transmission de l'acte : 21/12/2012

Date de réception de l'accusé de réception : 21/12/2012

Numéro de l'acte : 2012-140 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20121220-2012-140-DE

Date de décision : 20/12/2012

Acte transmis par : Jean-Claude LEBLOIS

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par
27 voix pour, 0 contre et 0 abstention**

Approuve la décision modificative n°05 du budget général de la Communauté de Communes de Noblat conformément au tableau ci-dessus.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.
Le

Certifié exécutoire
Reçu à la Préfecture
Le :
Publié ou notifié
Le :

Le Président,

Jean-Claude LEBLOIS

